

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XIV

MAI 1908

N° 5

---

---

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET  
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-  
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-  
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(*Suite*)

Lettre de M. De L'Orme à son frère, 11 mai 1741.

“ ...L'ordre que l'on a gardé après la mort de M. de Lauberivière pour l'élection des grands vicaires a été très bon, en élisant les mêmes ; qui que ce soit ne pouvait se récrier. Il n'y a eu que le défaut d'élection de M. le Normant <sup>(1)</sup> au grand vicariat qui ait fait pester M. l'abbé Couturier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice. Notre nouvel évêque, qui est M. de Pontbriand, me dit que le dit sieur Couturier était courroucé au delà de toute imagination contre le Chapitre, qu'il ferait tous ses efforts pour le desservir dans les occasions qui se présenteraient, qu'il en parlerait à M. le Cardinal et à M. de Maurepas. M. l'Evêque m'ajouta que le Chapitre ne s'en mettait pas beaucoup en peine. Je lui répondis que je ne le croyais pas ; que cependant il

---

(1) Son vrai nom est Normant. Voir Faillon, *Vie de madame d'Youville*.

n'avait point agi en cela dans la vue de faire de la peine à M. Couturier ni aux messieurs de St-Sulpice de Montréal. Je fis ensuite sentir à M. l'Evêque la surprise dans laquelle j'étais de la colère de M. Couturier. Je lui dis que si le Chapitre en eût agi autrement, le public lui aurait jeté la pierre, car 1<sup>o</sup> M. le Normand s'était déclaré qu'il voulait passer en France; 2<sup>o</sup> convenait-il, dis-je à M. l'Evêque, de mettre une personne en place dont la réputation et l'honneur sont flétris par un arrêt du Conseil (1). Je lui racontai l'affaire dont il s'agissait. Il n'eut pas le mot à me répondre. En troisième lieu, le Chapitre a nommé en sa place M. Courtois; l'on ne pouvait assurément faire un meilleur choix, ce monsieur ayant été nommé autrefois grand vicaire. M. Courtois n'a pas jugé à propos d'accepter le grand vicariat; il a fallu en nommer un autre qui est un excellent sujet. Il ne paraît pas que le Chapitre soit blâmable en aucune manière dans la conduite qu'il a tenu envers M. le Normand. Je veux bien

---

(1) Cet arrêt du Conseil est du 19 décembre 1739. M. Benoit Baret avait quitté le Séminaire de Montréal en 1731 et il fit des réclamations au sujet de ses biens contre les MM. de Saint-Sulpice. Ceux-ci furent condamnés à Montréal par défaut et ils en appellèrent au Conseil supérieur qui renvoya leur appel avec dépens. Et voilà tout ce que j'ai trouvé. M. Normand protesta tout le temps de même que le procureur du Séminaire, qu'il ne devait absolument rien à M. Baret, et on ne peut mettre en doute sa bonne foi et son honnêteté. Il put se tromper, mais vraiment je ne crois pas que le scandale fût si grand que le dit l'abbé De L'Orme. M. Normand était venu au Canada en 1722, en même temps que M. de Miniac. Faillon dit que dans les troubles qui survinrent à l'occasion de la mort de M<sup>sr</sup> de St-Valier, il composa, sur la réalité de la vacance du siège de Québec, et à la prière du Chapitre, un mémoire qui est une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la solidité de son jugement, aussi bien que de sa modération et de sa sagesse. Il fut supérieur du Séminaire de Montréal depuis 1732 jusqu'à sa mort. M<sup>sr</sup> de Pontbriand n'eut pas les mêmes scrupules que le Chapitre, car à peine était-il arrivé à Québec, qu'il nomma M. Normand pour son grand vicaire, le 22 septembre 1741.

croire, ajoutai-je à M. l'Evêque, que M. le Normand ne soit pas coupable des choses dont on l'accuse ; mais vous n'ôtez pas de l'esprit du public que les faits dont on l'accuse ne soient vrais. En ce cas, quelle confiance aurait eu ce public en une personne qu'il croit perdu de réputation. Cela en resta là.

“ L'on a bien fait de continuer l'abbé de l'Isle-Dieu, c'est un grand sujet...

“ La perte, dit-on, que l'on a faite de M. Berthier, chirurgien, n'est pas grande. Il n'était pas de ces gens célèbres dans son art. Je crois qu'il n'a pas peu contribué à avancer les jours de notre pauvre évêque par la manière brusque dont il l'a traité : ce sont ces saignées si souvent réitérées qui ont donné le transport au cerveau et causé ensuite la mort à notre cher prélat...

“ L'on me fait bien de l'honneur dans notre pays de penser à moi pour l'épiscopat. Je vous jure que je n'y pense pas et que je n'y penserai jamais. J'en connais trop les charges pour jamais faire aucun pas ni aucune démarche...

“ Si M. Miniac est passé en France dans la vue de l'épiscopat, ses pas et son argent sont perdus. Il m'est venu voir plusieurs fois et je lui ai rendu visite ... Il m'a paru qu'il avait fort instruit M. de Pontbriand, notre nouvel évêque, mais peut-être d'une manière peu avantageuse pour le pays. Nous avons tâché, M. Vallier et moi, de le remettre sur les bonnes voies...

“ Pour ce qui est des querelles particulières survenues entre le Chapitre et M. Ransonnet, M. Miniac et M. de Lotbinière, la Cour ne paraît pas s'en être beaucoup embarrassée...

“ J'ai eu (avec M<sup>re</sup> de Pontbriand) plusieurs conversations avant qu'il fut sacré, desquelles j'ai été fort content. Je n'ai pas été si satisfait de celles que j'ai eues depuis son sacre : les évêques qu'il a fréquentés lui ont mis bien des chimères dans l'esprit, joints à cela les conseils des Sulpiciens et de M. Miniac... j'ai tâché de lui ôter

toutes ces idées de son esprit et lui ai fait sentir que le principal était de travailler à gagner les cœurs des personnes du pays, sans quoi il n'y ferait du bien que très difficilement. M. Vallier lui a tenu le même langage, et ce qu'il y a de bon, c'est qu'il l'accompagne dans son voyage, pendant lequel il ne manquera pas de lui dire ce qu'il faut pour qu'il ne s'écarte pas du véritable chemin, en quoi il fera sagement. Il paraît entreprenant et avoir envie de faire bien de la réforme dans le pays, de tenir des synodes, de faire des assemblées de curés, etc. Tout cela est bon dans la spéculation, mais peu facile dans l'exécution, eu égard à l'éloignement des curés.

“ Il m'a fort pressé de retourner en Canada, en me disant qu'il ne convenait pas que les bons sujets fussent si longtemps absents de leur Chapitre, qu'il l'avait dit à M. de Maurepas, que l'on pourrait mettre un séculier à ma place pour régir les affaires. Je crus dans les commencements qu'il me disait tout cela par bonne amitié ; mais j'ai senti depuis que ce n'était pas là tout à fait son idée.

“ Il sait que M. de Maurepas a quelques bontés pour moi. Il a vu, dans l'occasion, que je lui ai parlé assez ferme sur ce qui regardait la conduite qu'il devait tenir dans son diocèse, que je pourrais peut-être le barrer dans les différentes entreprises qu'il voudra faire dans ce pays. Je crois qu'il voudrait qu'il n'y eût point ici de député du corps du Chapitre. Il m'a dit même qu'il en parlerait au Chapitre. Je lui dis là-dessus qu'il ne me convenait plus de retourner en Canada, après avoir refusé deux fois le doyenné, que je ne pouvais plus y paraître dans une autre qualité, qu'au reste il y avait quantité d'affaires importantes que d'autres que moi auraient de la peine à terminer, que nous avions l'expérience des séculiers, qu'ils avaient souvent trompé notre Chapitre, et que les biens étaient bien mieux administrés par une personne du corps, dont on

était sûr. Je vous avoue que s'il me jouait un tour pareil et que le Chapitre fût assez bon pour y condescendre, je saurais bien vite prendre mon parti et que le Chapitre n'en serait pas mieux...

“ Vous aurez pour confrère dans le Chapitre M. Goselin à qui le roi a donné un canonicat pour le gratifier, dit-on, des services qu'il a rendus aux matelots du vaisseau du roi. M. Jaquerau en aura un autre <sup>(1)</sup> et M. l'évêque s'en réserve un pour quelque prêtre qu'il mène avec lui, que je ne connais pas. Ainsi voilà le pauvre Le Chasseur privé d'un canonicat qui lui avait été promis par M. de Lauberivière, ce dont je suis très fâché. J'ai été bien charmé que l'on ait jeté les yeux sur vous pour être vicaire général dans la vacance du siège, persuadé que je suis que vous maintiendrez la paix et la tranquillité, non seulement dans les communautés religieuses, mais encore dans tout le diocèse ; c'est à quoi doivent s'attacher les personnes en place, sans quoi il est impossible de faire du bien. Je ne doute pas qu'un chacun n'ait applaudi à votre élection. Je ne sais si votre règne sera de longue durée ; car l'évêque se propose de remettre en place les grands vicaires qui étaient auparavant la vacance ; et cela sans doute pour réparer l'honneur de M. le Normant, et pour faire plaisir à M. l'abbé Couturier dont il tient l'évêché. Je crains fort qu'il n'ait des prédilections pour les Sulpiciens, ayant été élevé à Paris dans leur Séminaire. Il a du discernement ; s'il s'applique à connaître les différents caractères, il en pourra aisément faire la distinction...

“ Je vous ai déjà marqué ce que la Cour pensait au sujet de la fixation des cures que le Chapitre a faite, ainsi je m'y réfère. Je vous avouerai ingénument que notre Chapitre est composé de têtes qui ne pensent guère ce qu'ils font dans bien des rencontres : je le

---

(1) M. Jacrau était prêtre du Séminaire. Il ne fut pas nommé chanoine.

vois par les restrictions que vous me dites avoir été mises dans vos provisions de grand vicaire...L'on a bien fait de choisir M. l'abbé de l'Isle-Dieu pour grand vicaire ; c'est un homme de mérite qui est capable d'autre chose que d'être grand vicaire. Pour moi je suis très indifférent sur toutes ces sortes d'honneurs et de dignités...

“ J'ai parlé à M. l'Evêque de toutes les communautés religieuses du Canada. Il paraît dans de bons sentiments pour elles. Il m'a dit qu'il connaissait parfaitement les tracasseries qui s'y trouvaient, qu'il en avait eu plusieurs (communautés) à conduire en France. Il m'ajouta sa surprise de ce que plusieurs lui avaient parlé des communautés religieuses du pays. Je lui en expliquai le mystère : c'est que depuis M. Dosquet, ces filles avaient été extrêmement tourmentées tant par lui que par ses grands vicaires, soit pour leurs consciences, soit pour leurs élections ; qu'ainsi elles avaient raison de faire prévenir les évêques à ce sujet, afin qu'ils ne fussent pas si durs envers elles et qu'ils leurs adoucissent le joug de la religion, au lieu de l'appesantir comme on fait jusqu'à présent. Cela est juste, me dit-il. Il n'y a que les Ursulines de Québec qui l'embarassent par rapport aux Jésuites. Il est fort du sentiment de mettre les communautés sur le pied qu'elles doivent être, qui est de leur donner des confesseurs et supérieurs séculiers et non des réguliers.”

M<sup>sr</sup> de Pontbriand arriva à Québec le 29 août 1741. Il eut entre autres pour compagnons de voyage : MM. de Lavillangevin, Briand, Vallier, Pierre Boucault et Olivier Semelle (1). Ces deux derniers étaient de jeunes ecclésiastiques Bretons. Comme on l'a vu, il y avait des vacances dans le Chapitre. Le nouvel évêque les

---

(1) Lettre de M<sup>sr</sup> de Pontbriand au ministre, 28 mai 1741. M. de Miniac était déjà arrivé à Québec, avant l'évêque au commencement du mois d'août. *Registre du Chapitre.*

remplit deux jours après son arrivée, en installant MM. de Lavillangevin, J.-Bte Gosselin et Jean-Olivier Briand ; les deux premiers avaient été nommés par le roi et le dernier par l'évêque. Comme ces messieurs étaient français, l'avenir ne paraissait pas brillant pour les Canadiens. On put croire qu'à la mort de M. Louis Maufils, canadien, arrivée le 8 avril 1743, ce serait le tour d'un enfant du pays ; mais le prélat donna la stalle à son secrétaire, l'abbé Pierre Boucault, de Rennes, qu'il avait ordonné prêtre le 22 septembre de l'année précédente. Ce fut M. de Lavillangevin qui fut le grand vicaire de l'évêque à Québec. M<sup>sr</sup> de Pontbriand, qui certes fut un excellent évêque et un ecclésiastique modèle, comme on peut le voir en lisant sa notice biographique, n'eut pas la consolation de pouvoir toujours s'accorder avec les membres de son Chapitre. Je suis porté à croire, par les documents que j'ai sous les yeux, qu'il était un peu.... sacristain, et qu'il aimait beaucoup les changements, les réformes dans les rubriques, les cérémonies et les costumes, etc. D'après les *Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 335, "il travaillait en broderies sur velours et soie, c'était le métier de son père." Pendant la traversée il avait confectionné trois chapes et chasubles en satin rouge sur velours rouge qu'il donna à la cathédrale de Québec. Que sont devenus ces ornements ?—Je n'en sais absolument rien. Ils ont péri, ou ont été donnés à des missions.

Au reste ces renseignements avaient été fournis aux Ursulines des Trois-Rivières par M. l'abbé Bois dont l'autorité est considérable au point de vue de l'abondance mais non pas au point de vue de l'exactitude. Il suffit pour s'en convaincre de lire la biographie de M<sup>sr</sup> de Mornay qui est presque un roman. Pour ce qui concerne M<sup>sr</sup> de Pontbriand, il aurait bien pu confectionner des ornements lui-même ; mais je ne crois pas que son père fût un tailleur ! M. l'abbé Bois dit qu'il a appris tout cela de M<sup>sr</sup> Signay. M<sup>sr</sup> de Pontbriand pré-

sidait, le 13 octobre 1741, l'assemblée du Chapitre (général) de la cathédrale. Le procès-verbal contient le passage suivant : " Monseigneur a dit qu'il n'avait lieu que de se louer de l'assiduité de MM. du Chapitre à l'office divin, et de la manière dont s'y font les cérémonies, du bon exemple qu'ils donnent tous dans cette ville, et qu'il espère qu'ils continueront avec la même ferveur et la même édification..."

Le prélat demande des renseignements sur les finances, sur ce que l'on fait des prébendes pour les canonicats vacants, etc., on voit qu'il veut se rendre compte de tout, mais il n'a pas oublié M. de L'Orme qu'il avait vu si souvent à Paris ; car le procès-verbal ajoute :

" Monseigneur dit qu'il savait que depuis très longtemps M. De L'Orme, grand chantre de la dite église, était à Paris ; qu'il savait qu'on lui donnait, outre le revenu de sa prébende entière, une somme de neuf cents livres ; que vu le petit nombre de chanoines, il aurait souhaité ne pas en voir s'absenter sans des raisons très pressantes ; qu'il croyait que MM. du Chapitre pourraient trouver des personnes sûres pour leur confier leurs affaires..."

Le prélat tenait évidemment à faire revenir à Québec l'habile agent du Chapitre. Aussi, après avoir constaté que ses vues n'étaient pas partagées par les chanoines, il n'hésita pas à écrire au principal intéressé, le 26 octobre suivant :

" Vous savez, monsieur, combien je vous ai marqué d'empressement à vous voir dans ce pays-ci. J'ai marqué à messieurs du Chapitre le même empressement et je leur ai communiqué mes peines sur votre éloignement. J'ai appris que MM. de St-Vallier <sup>(1)</sup> et Dosquet avaient parlé sur le même ton ; que cependant rien n'avait été capable de vous exciter à revenir dans

---

(1) Il est peut-être utile de noter que dans tous les documents originaux que je cite, *Saint-Vallier* est écrit de cette façon et non pas *St-Valier*.

un pays où vous pourriez être nécessaire. Le petit nombre de chanoines est pour moi une raison forte. Je vous demande en grâce, monsieur, de faire votre possible pour nous revenir voir. Il est même étonnant, qu'outre vos présences, on vous donne 900 frs. Le Chapitre après tout est le maître de faire des largesses ; mais il n'est pas le maître de permettre aux prêtres du diocèse de s'absenter, et le titre de députation continuée ne fait pas une raison canonique pour s'absenter de son bénéfice, lorsqu'on voit que cela n'est pas absolument nécessaire pour le bien de son corps, et que d'ailleurs les évêques ont déclaré qu'ils n'approuvaient pas ces longues absences.

“ J'ai vu avec peine partir le jeune M. Sarrazin. J'aurais bien voulu le conserver pour l'état ecclésiastique. C'était bien assez d'être privé de l'oncle sans nous priver du neveu <sup>(1)</sup>. Je suis, etc.”

Voici maintenant la réponse de M. De L'Orme.

“ 2 mai 1742. Monseigneur, l'on ne peut être plus sensible que je suis aux empressements que vous me témoignez de me recevoir en Canada, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 26 octobre dernier.

Je souhaiterais y pouvoir répondre dès cette année. La chose est d'autant plus impossible que j'ai ici des affaires pour plus de deux ou trois ans à terminer, tant pour le Chapitre de Québec que pour moi, dans lesquelles je suis engagé en mon propre et privé nom.

“ J'ai fait une vente de bois pour le Chapitre, dont l'exploitation n'est point encore finie. Il n'y a que moi qui puisse en donner la décharge, et le grand maître des eaux et forêts ne peut faire le recolement que moi présent, parce que je m'y suis engagé en mon nom ; le recolement ne se fera que dans deux ans, parce que les bois ne sont point encore..... <sup>(2)</sup> j'ai outre cela un

---

(1) Nous reverrons plus loin ce neveu.

(2) Illisible.

papier terrier que j'ai commencé pour l'abbaye de Méobec qui est très important pour notre Chapitre, eu égard à plusieurs rentes qui étaient perdues et que j'ai fait revivre. Il est sur le point de s'achever. Il reste encore quelques déclarations de particuliers à recevoir, et des foys et hommages à faire rendre à différents seigneurs qui relèvent de cette abbaye, lesquels ne les rendraient point si je quittais la partie. Il y a plusieurs autres affaires dont j'ai seul la clef, que je vais terminer en très peu de temps. Mais ce qui me tient le plus au cœur sont cinq ou six mille livres de dépenses qu'il faut nécessairement que je paye ; après quoi je serai charmé de vous aller offrir mes services, si l'on juge qu'ils soient plus utiles dans notre pays qu'en France où je suis à présent.

“ Je n'ai jamais eu de connaissance, Monseigneur, que M. de St-Vallier eût demandé que je retournasse en Canada. C'est lui au contraire qui m'a engagé à passer en France, et, pour cet effet, il me procura d'un canonicat que j'avais refusé jusqu'alors. Il fit en même temps connaître au Chapitre que ses biens étant fort mal administrés par MM. du Séminaire des Missions Etrangères, qui en avait chargé le sieur Pepin, procureur au Parlement, ne pouvant y veiller par eux-mêmes, il convenait que ce fût une personne du corps qui en eût soin et non un étranger.

“ Il est vrai que M. Dosquet m'a proposé mon retour en Canada en m'offrant le doyenné de notre Chapitre, de la part du ministre, en deux occasions différentes. Je le refusai en lui faisant sentir qu'il convenait mieux que je restasse en France <sup>(1)</sup> qu'un autre, puisque je commençais à être au fait des affaires qui regardaient notre Chapitre. Il approuva beaucoup mon désintéres-

---

(1) M. De L'Orme écrivait à son frère, le 15 avril 1730 : “ Je me tiens ici beaucoup plus content que d'être doyen en Canada. Je ne m'en suis jamais repenti.”

sement et, depuis ce temps, il n'a plus été question de mon retour.

“ Il vous paraît étonnant, Monseigneur, qu'outre mes présences, on me donne 900 frs. Pensez-vous qu'il en coûte jamais moins au Chapitre quand je ne serai plus chargé de ses affaires ? Soyez persuadé qu'il lui en coûtera beaucoup plus ; car il ne faut pas que vous comptiez qu'on me donne 900 frs de net ; j'ai sur ces 900 frs à payer les voyages que je fais tous les ans, à mes frais et dépens, de Paris en Berry et de Berry à Paris, où il y a 70 lieues pour aller et 70 lieues pour revenir.

“ Je paye outre cela les voyages à Versailles, les ports de lettres, les carrosses qu'il faut prendre nécessairement pour solliciter les procès et autres affaires ; cela emporte près de 400 frs. Ce sont donc 500 frs qui restent des 900. Je vous demande si personne voudra se charger des affaires de ces messieurs pour une pareille somme. Le sieur Pepin procureur dont j'ai parlé ci-dessus avait de fixé 4 à 500 frs. Ses voyages de Paris en Berry et de Berry à Paris lui étaient payés à 6 et 7 frs par jour ; ceux de Versailles, ports de lettres, carrosses, etc., j'en ai ici les comptes qui en font foi, outre cela les pots de vin qu'il tirait dans la passation des baux à ferme qui allaient à son projet ; en supputant tout cela ensemble, il est visible que la gestion lui valait au moins 1000 à 1200 frs, au lieu que je n'en ai que 5 à 600 au plus.

“ Je ne crois pas, monseigneur, devoir être regardé comme un agent ordinaire. Le Chapitre de Québec doit sentir qu'il m'a l'obligation de 7000 frs de rente dont j'ai augmenté ses revenus depuis que je suis député ; savoir : 5000 frs que la Cour a accordés à notre Chapitre, et que je pouvais dans le temps obtenir pour moi ; cela est connu de tout le monde. Si M. Raudot était vivant, il le pourrait certifier : il m'en a fait longtemps des reproches. Plus 2000 frs dont

j'ai augmenté les fermes qui, jusqu'à mon arrivée en France, ne l'auraient point été. M. de Maurepas lui-même a eu la bonté de faire sentir à notre Chapitre la vérité de ce que j'expose dans quelques petites tracasseries qu'il m'a faites (le Chapitre). Il ne doit donc plus paraître étonnant, Monseigneur, si le Chapitre de Québec m'a donné 5 à 600 frs de plus que mes présences, qui me doivent être payés en quelque endroit que je sois, comme il se pratique à l'égard de tous les députés des Chapitres de France, auxquels on donne, avec leurs présences, 15 frs par jour à dépenser outre les frais extraordinaires, sans avoir autant travaillé pour l'avantage de leurs corps que je l'ai fait pour le mien et avec autant de désintéressement.

“ Il ne paraît pas qu'en France MM. les évêques aient jamais contesté à leurs Chapitres le droit d'envoyer des députés partout où il en est besoin, et pour tout le temps qu'ils le jugent à propos. Il n'y a rien à cela que de très canonique. On le pense ainsi à la Cour de France et dans tous les gouvernements du royaume. Le Chapitre de Québec en a connu la nécessité, puisqu'avant moi les chanoines ne touchaient presque rien de leurs prébendes par la mauvaise administration de leurs revenus confiés entre les mains de gens qui ne songeaient qu'à leurs intérêts.

“ J'ai cru devoir, Monseigneur, vous exposer tout ceci, afin de vous faire connaître que ma députation n'a point été inutile à notre Chapitre et qu'elle ne l'est point encore eu égard aux affaires dont j'ai eu l'honneur de vous parler; et si l'on juge après qu'elles seront finies que je sois plus utile dans notre pays que dans celui-ci, je sacrifierai tout pour condescendre à vos désirs et à vos empressements.”

Cette lettre produisit un effet merveilleux : M<sup>sr</sup> de Pontbriand abandonna, du moins pendant plusieurs années, l'idée de faire revenir M. De L'Orme. Aussi ce dernier pouvait-il écrire à son frère, le 14 mai 1743 : “ M. l'Evêque, dans la lettre qu'il m'a écrite, bien loin

de me redemander, m'exhorte à continuer en France les affaires du Chapitre. Il a bien senti, suivant la lettre que je lui avais écrite, qu'il n'était pas le maître de changer un agent quand il lui en prendrait fantaisie. Il m'a mandé qu'il vous avait encore donné l'année dernière 200 frs. Je le prêche pour vous donner encore quelque chose tant sur les curés usés que sur les suppléments...."

M<sup>gr</sup> de Pontbriand présidait souvent les assemblées du Chapitre et il s'occupait de toutes les affaires d'administration, mais impossible d'entrer dans tous les détails. Quelques faits, quelques citations suffiront. Le 15 janvier 1742, il écrit au doyen, M. de Lotbinière. "Je vous prie, monsieur, d'assembler incessamment et extraordinairement un Chapitre général pour délibérer sur plusieurs choses qui m'ont été représentées et sur lesquelles je veux bien me prononcer qu'après les avoir communiquées à mon Chapitre : 1<sup>o</sup> J'ai été obligé de rapporter dans mon procès-verbal <sup>(1)</sup> que votre chœur avance beaucoup dans la croisée de l'église. Je sais qu'anciennement il n'avancait pas tant. Je sais qu'il y a eu des hautes stalles beaucoup plus qu'il n'en faut pour les chanoines et prêtres résidants en cette ville ; je crois que si le chœur a plus de majesté, le reste de l'église est plus difforme. Il s'agit, monsieur, de savoir de MM. du Chapitre, s'ils prétendent avoir un droit certain d'avancer le chœur de cette manière, si cela a été approuvé par écrit de mes prédécesseurs, si vous avez des raisons particulières pour vous opposer à ce que le chœur soit diminué d'environ trois stalles ou plus..." Les autres articles concernent les archives, les ornements du chapitre et de la fabrique. Pour ce qui regarde le chœur, "après avoir ouï MM. Maufils, Poulin et Falaise qui ont connaissance de l'état où était anciennement le chœur, le Chapitre a été d'avis de faire à M. l'Evêque la réponse suivante :

---

(1) Après la visite solennelle de la cathédrale.

“ 1<sup>o</sup> Qu'il paraît au Chapitre par la relation de tous ceux qui ont vu le chœur dans l'ancien état, qu'il est aujourd'hui tel qu'il était autrefois et qu'il n'a point avancé dans la nef.

“ 2<sup>o</sup> Que le chœur, tel qu'il est, n'est point trop grand pour les cérémonies, surtout celles qui sont pontificales ou solennelles telles que sont la consécration des saintes huiles, la réception et les obsèques des évêques, chanoines, etc., les processions du St-Sacrement et autres ; et qu'on ne pourrait le diminuer sans diminuer en même temps la décence des cérémonies.

“ 3<sup>o</sup> Que pour ces raisons le Chapitre prie très humblement M<sup>sc</sup> l'évêque de laisser le chœur tel qu'il est aujourd'hui...”

Au reste, il est certain qu'à cette date (1742), la cathédrale tombait en ruines (1) et qu'il valait mieux s'occuper de la rebâtir que de perdre de l'argent à la réparer et à en changer les dispositions. L'hiver, les chanoines faisaient leur office à la sacristie ; quelques-uns d'entre eux, comme M. Mauvils, logeaient au Séminaire où se tinrent, pendant longtemps, les assemblées, d'autres en ville, comme MM. de Lotbinière, Hazeur et de Tonnancour. M<sup>sc</sup> de Pontbriand avait avec lui dans son palais épiscopal MM. de Lavillangevin, Briand et Boucault. Pendant la reconstruction de la cathédrale, 1744-1748, les chanoines firent leurs offices chez les PP. Récollets (2).

Rien d'étonnant s'il y avait des divisions, des difficultés et des procès pour l'administration de cette église avec tant de maîtres : l'évêque, le Chapitre, le curé, la Fabrique, le Séminaire !

Cela rappelle un peu le Saint-Sépulcre à Jérusalem.

---

(1) La charpente ne valait plus rien ; au reste l'église était devenue trop petite. *Mandements des Evêques.*

Voir aussi un *Mémoire* des marguilliers de 1771.

(2) C'est à-dire pendant sept mois. *Registre du chapitre*, page 173.

Mais il n'y avait pas de Turcs à Québec pour garder les portes, et le rite romain était le seul suivi.

La cathédrale qui était restée église paroissiale, comme elle l'est encore aujourd'hui, avait été construite en 1644. " Cette même année, 1644 et 1645, cette église fut bâtie par nos pères, dit un *Mémoire des marguilliers* (1771), sur le terrain donné à cet effet, au moyen des quêtes faites dans la ville...et de 1270 peaux de castors qui furent données par les marchands, qui pouvaient valoir alors 8000 livres. MM. de la Compagnie des Indes donnèrent aussi une cloche." Erigée en cure en 1664, l'église devint aussi cathédrale en 1674.

Elle n'avait que cent pieds de longueur (1). " En 1687 (2) les marguilliers...voyant que l'église était trop petite pour contenir les paroissiens dont le nombre avait augmenté considérablement, se déterminèrent à la faire allonger de 50 pieds et à faire faire deux tours carrées aux deux côtés du portail, l'une desquelles fut portée à sa perfection par des ouvriers que la Fabrique fit engager à Paris, et l'autre fut arrêtée à la hauteur des bas-côtés actuels. On n'a pas de preuves certaines pourquoi elle ne fut pas également mise à sa perfection. (mais on s'en doute)." M. l'abbé Auguste Gosselin dit que la cathédrale fut allongée de nouveau en 1697 du côté du portail, en avant des tours.

Enfin en 1744, " cette église fut donc allongée (3) de quarante pieds et élargie par deux bas côtés de 28 pieds chacun, les murs compris, c'est-à-dire telle qu'on la voit aujourd'hui (1771)..."

Le Chapitre vota d'abord 200 livres et plus tard 600 pour la reconstruction de 1744. Avant la fin des travaux, il y eut encore une difficulté entre l'évêque et

---

(1) Voir toute cette histoire de la cathédrale dans *Henri de Bernières*.

(2) *Mémoire* déjà cité.

(3) *Ibid.*

ses chanoines. Le prélat voulait que la cloche du Chapitre fut descendue de son beffroi et placée dans la tour de l'église, et ces messieurs y étaient opposés. C'était le 14 avril 1747. Trois jours après, " le Chapitre ayant été assemblé sans son de la cloche, attendu qu'elle a été descendue, tous les chanoines avertis, M. de Tonnancour a proposé de se rendre au palais épiscopal, attendu qu'il n'y a point d'endroit convenable pour s'assembler, ce que l'assemblée a accepté. Monseigneur présent, MM. de Tonnancour, Poulin, de Lavillangevin et Boucault présents, MM. Gosselin et Briand absents, Monseigneur a dit qu'il avait déjà répondu à MM. du Chapitre qu'il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de faire un clocher particulier pour la cathédrale, que ce n'était pas une marque distinctive d'icelle, que d'ailleurs ce serait une dépense considérable, que c'était beaucoup que de fournir au nécessaire, que c'était un bruit commun que celui qui était entre les deux chapelles avait fait pourrir une partie de la charpente, que le plan de l'église avait été approuvée sans qu'il fût question d'un clocher particulier, qu'il y avait une place dans la tour pour placer la cloche du Chapitre, et qu'il paraissait convenable de l'y placer incessamment pour les offices des chanoines, que d'ailleurs le Chapitre était bien le maître de faire valoir ses prétentions, soit à l'amiable, soit en justice. Monseigneur a signé la présente réponse pour servir autant que de besoin, et a ordonné par provision de placer la cloche du Chapitre dans le grand clocher, sous huit jours, et que pour laisser une pleine et entière liberté à MM. les Chanoines d'agir en conséquence de cette réponse, il ne voulait pas qu'il en fût question davantage en sa présence, que d'ailleurs il ferait son possible pour contenter les désirs du Chapitre, persuadé qu'il est qu'ils ne cherchent comme lui que le plus grand bien."

Les choses en restèrent là, de même que la cloche dans la tour. A la date de ce procès-verbal, 17 avril 1747, il y avait à Québec les chanoines de Tonnancour,

Poulin, de Lavillangevin, Boucault, Gosselin et Briand. M. de Miniac était parti pour l'Acadie en septembre 1742, M. de Gannes de Falaise pour l'Europe le 6 octobre 1742, M. Fornel en octobre 1743, et notre ami M. De L'Orme était à Paris depuis des années et entendait bien y demeurer.

Pour le départ de M. de Miniac, il ne pouvait pas y avoir de difficulté, puisque l'évêque l'envoyait en Acadie, en qualité de grand vicaire et de visiteur.

Pour les autres, voici ce que je trouve dans le registre du Chapitre au 14 septembre 1742 : " MM. Fornel, de Gannes et Gosselin ont demandé à l'assemblée la permission de passer en France pour le rétablissement de leur santé." Décision remise à plus tard vu le petit nombre de chanoines présents. Le 17 du même mois, même résultat vu " la lettre de M. l'évêque à ce sujet." Deux jours après, permission est donnée à M. de Falaise seul parce qu'il a un certificat du médecin du roi. Les deux autres n'ayant pas obtenu de billet furent renvoyés à plus tard. En fait, M. Fornel ne put partir que l'année suivante 1743, et M. Gosselin qui était français ne quitta qu'en octobre 1748. Ces quatre chanoines : de Miniac, de Gannes Falaise, Fornel et Gosselin ne revinrent jamais en Canada.

M. Vallier dont M. De L'Orme parle très souvent dans ses lettres, mourut le 16 janvier 1747 (1). Supé-

---

(1) J'ai sous les yeux deux actes mortuaires différents, de M. Vallier : l'un dans les registres de la cathédrale, l'autre dans ceux du Chapitre ; tous deux contiennent le plus bel éloge du défunt, « il est regretté de tout le monde...., il était doué de toutes les vertus et avait toutes les bonnes qualités et les talents qu'on peut désirer dans un parfait ministre de Jésus-Christ ; il était doux et affable avec un esprit vif et pénétrant, un grand jugement et une prudence pareille.... il joignait surtout une profonde humilité à une grande et très étendue érudition, une vraie mortification et un mépris de soi-même à un entier détachement, une charité sans bornes envers tous les affligés à un zèle infatigable de la gloire de

rieur du Séminaire de Québec, il fut l'un des membres les plus distingués du Chapitre et l'une de ses gloires les plus pures. A sa mort il était théologal et il fut remplacé par M. de Lavillangevin. Deux canadiens entrèrent bientôt dans le Chapitre, et ce furent M. J. M. de la Corne, le 12 juillet 1747, et, le 12 octobre 1749, M. Jos. Ambroise Gaillard, lequel remplaçait M. Boucault qui avait résigné sa stalle pour retourner en France en 1748 <sup>(1)</sup>.

Nous avons vu que M. de Gannes de Falaise était parti le 6 octobre 1742 pour aller rétablir sa santé à Paris. Avant de lui faire nos adieux définitifs nous allons consacrer quelques pages à sa mémoire, d'abord et surtout parce qu'il a été le premier prêtre séculier acadien, ensuite parce que ses rapports avec le Chapitre, l'évêque, et MM. de L'Orme et de la Corne, lui méritent son entrée dans le cadre de ces notes historiques.

---

Dieu et du salut des âmes... sa dévotion envers la très Sainte-Vierge qu'il appelait sa bonne mère était solide et tendre... Il mourut d'une grosse fièvre qu'il avait contractée par ses continuelles visites aux malades de la ville... plus encore par les visites des prisonniers anglais atteints les premiers de cette maladie, desquels il avait appris la langue pour tâcher de les ramener au giron de l'Eglise...."

(<sup>1</sup>) M. Edmond Langevin écrit qu'il résigna son canonicat et entra au Séminaire. Erreur, il n'entra jamais au Séminaire ; mais il s'en retournait en France pour ne plus revenir. Tanguay dit qu'il partit en 1754, lisez en 1748.

(A suivre)

M<sup>re</sup> HENRI TÊTU

---

L'ÉVASION DE STOBO ET DE VAN BRAAM DE  
LA PRISON DE QUÉBEC EN MAI 1757

---

Le septième article de la capitulation du fort Nécé-  
sité accordée le 3 juillet 1754 par le capitaine Coulon  
de Villiers au major Georges Washington, le futur fon-  
dateur de la République Américaine, se lisait comme  
suit :

“ Que comme les anglois ont eu en leur pouvoir un  
officier deux cadets et généralement les prisonniers  
qu'ils nous ont faits dans l'assassinat du S<sup>r</sup> de Jumon-  
ville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauve-  
garde jusque au fort Duquesne situé sur la belle  
Rivière, et que pour sureté de cet article ainsi que de  
ce traité Mrs Jacob Vanabrane et Robert Stobo—tous  
deux capitaines nous seront remis en ôtage jusqua  
l'arrivez de nos canadiens et françois cy-dessus men-  
tionnés, nous nous obligeons de notre coté a donner  
escorte pour ramener en sureté les deux officiers qui  
nous promettent nos françois dans deux mois et demi  
pour le plus tard.”

En conséquence, Stobo et Van Braam furent con-  
duits au fort Duquesne.

Stobo était un esprit curieux, actif, peu scrupuleux.  
Il profita de la liberté qu'on lui laissait pour lever un  
plan du fort Duquesne et l'envoyer au commandant  
anglais de Will's Creek, avec une lettre explicative.

La lettre et le plan furent découverts dans les papiers  
de Braddock, après sa défaite du 9 juillet 1755.

Le gouverneur de Vaudreuil fit passer les deux  
otages en conseil de guerre en novembre 1756. Van  
Braam fut absous. Il n'avait en rien pris part à la  
trahison de Stobo. Quant à ce dernier, il fut unani-  
mement condamné à avoir la tête tranchée.

Conformément aux ordres du roi en pareil cas, il fut sursis à l'exécution de la sentence que l'on envoya à la cour avec la procédure par les derniers bâtiments de 1756. (1)

Stobo et Van Braam furent amenés à Québec et enfermés dans la prison ordinaire. C'est de là qu'ils s'évadèrent dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mai 1757.

Les deux otages furent repris quelques jours plus tard à Saint-Nicolas, à six ou sept lieues en haut de Lévis. Les habitants de cette paroisse eurent les 3000 livres promises par l'intendant Bigot pour leur arrestation.

Stobo s'évada de nouveau au commencement de mai 1759. Cette fois, on ne put le repincer. Il parvint à rejoindre l'armée de Wolfe quelques semaines plus tard et c'est lui, prétend-on, qui indiqua au général anglais le sentier du Foulon par lequel ses troupes gagnèrent les Plaines d'Abraham dans la matinée du 13 septembre 1759.

Après la guerre, la Chambre des représentants de la Virginie vota à Stobo 1000 louis pour l'indemniser de ses souffrances pendant sa captivité et 500 louis pour arrérages de paie.

Stobo laissa l'armée en 1770, et mourut peu après.

Sur Stobo, on peut consulter *Memoirs of major Robert Stobo of the Virginia regiment*, Pittsburg, 1854; O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, pp. 311, 1025; LeMoynes, *Monographies et esquisses*, p. 417; LeMoynes, *Maple Leaves*, 1894, pp. 82, 129; *La famille Duchesnay*, p. 437.

---

(1) Nos archives fédérales possèdent une copie du jugement du conseil de guerre et de toute la procédure. Correspondance générale, Canada, vol. 101, p. 165.

*Procès verbal qui constate l'évasion des sieurs Stobo  
et Wambram et interrogatoire de plusieurs  
personnes en mai 1757.*

L'an mil sept cent cinquante-sept le deux mai à neuf heures du matin, nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, en conséquence de l'ordre de monsieur l'intendant nous sommes transporté avec le procureur du Roi, et le greffier de la dite prévôté, es prison royale de cette ville, à l'effet d'y faire une visite exacte pour parvenir à constater l'évasion des dites prisons des nommés Stobo et Wambram, anglais, prisonniers es dites prisons, et connaître de quelle manière ils ont pu s'évader, ou étant en présence comme déjà dit, et assisté de François Dumergue, huissier, nous avons fait venir Charles Vaucour dit Montigny geolier des dites prisons auquel nous avons enjoint de nous indiquer les lieux les plus apparents par où les dits Stobo et Wambram sont sortis des dites prisons, et à l'instant le dit geolier nous a conduit au bout du corridor du second étage des dites prisons où il y a une porte fermant à clef seulement, laquelle porte donne sur la couverture d'un petit hangar construit dans la cour des dites prisons du côté du nord-ouest, où il y a de distance à descendre du pas de la dite porte à aller sur le dit hangar, que deux pieds ou environ, que comme il y a un tas de fumier..... de la hauteur du dit hangar, il est certain qu'ils sont passés par là, d'autant plus que la porte du dit corridor s'est trouvée ouverte le matin, que par la visite que nous avons faite dans la cour des dites prisons où le dit geolier nous a mené ensuite, nous avons reconnu sur le fumier des pistes d'hommes précisément sur le tas de fumier qui est au bas de la dite porte, qu'ensuite nous avons parcouru toute la dite cour jusque à la porte d'icelle qui donne sur la rue des Pauvres, laquelle ne ferme qu'avec un verrou en dedans, lequel verrou ils

ont ouvert sans être obligés d'y employer aucune force. Nous sommes encore transportés dans le dit corridor pour examiner plus particulièrement la serrure de la dite porte, nous avons reconnu qu'elle était extrêmement simple, et ayant envoyé chercher les nommés Legris et Maclure serruriers pour savoir d'eux si on ne pouvait pas aisément ouvrir cette serrure. Ils nous ont déclaré après avoir fait la visite de la dite serrure qu'on pouvait l'ouvrir avec un clou ou un couteau, que même la dite serrure n'a point de ressort. Sur quoi nous leur avons représenté une petite cassette fermant à clef, dans laquelle il fut trouvé des outils propres à faire des clefs, de laquelle déclaration nous avons donné acte pour servir et valoir ce que de raison, et le dit Legris a déclaré ne savoir signer de ce requis, et a le dit Maclure signé avec nous.

ANDRÉ MACLURE.

Ce fait, et en continuant le dit procès-verbal nous sommes entré accompagné comme dessus dans la chambre où étaient détenus les dits Stobo et Wambram et avant d'y entrer nous avons remarqué qu'il n'y avait qu'une serrure à la contreporte avec deux verroux à laquelle nous n'avons remarqué aucune fracture, et à la première porte qui sert d'entrée à la dite chambre deux verroux, lesquels serrure et verroux se sont trouvés ouverts lors de la visite qu'a fait le dit geolier dans la dite chambre ce matin sur les cinq heures, qu'en entrant dans la dite chambre il a trouvé la forme de deux hommes couchés dans les deux lits de Stobo et Wambram, et croyant le dit geolier qu'ils dormaient encore il a marché très doucement de crainte de les éveiller, que le dit geolier a oublié de nous dire qu'avant d'entrer dans la chambre des dits Stobo et Wambram il s'était aperçu que la porte du corridor qui donne sur la cour était ouverte..... donné de l'inquiétude, qu'il a été ensuite..... la dite porte, qu'il a lieu de penser qu'on

avait oublié de la fermer, qu'après avoir allumé le feu des dits Stobo et Wambram il est descendu en bas comptant qu'ils dormaient dans leur chambre, mais étant venus deux Acadiennes de la part de M. Montesson pour venir demander de l'ouvrage aux dits Stobo et Wambram, il était remonté dans la dite chambre pour leur demander s'ils avaient des bas à faire faire, qu'alors il a appelé les dits Stobo et Wambram lesquels ne répondant point il a été touché le lit du dit Stobo, qu'il a été fort surpris de trouver au lieu d'un homme un capot de castor avec un bonnet de nuit et une chemise qui paraissait former la tête d'un homme, et dans l'autre lit une valise, un même bonnet et une chemise de coton, sur quoi il a été avertir monsieur l'intendant de ce qui se passait, ainsi que M. le commandant. Ensuite avons procédé à l'inventaire des effets qui se sont trouvés dans la chambre.

Savoir sur le lit du dit Stobo.

Une courte pointe blanche et bleu par carreau.

Une autre de laine blanc et vert par carreau.

Une paire de bas de laine gris de fer.

Une culotte de ras de castor blanc dans laquelle il s'est trouvé deux écus de six francs.

Une veste sans manches de drap écarlate avec des boutons d'or vené.

Un mantelet de..... doublé de petit coton.

Un gilot sans manches de pluches écarlates, doublé de futaine avec boutons de cuivre.

Un capot de castor ployé en quatre faisant la forme d'un homme avec un bonnet de coton rempli d'une chemise de coton rayé formant une tête.

Dans le lit du dit Wambram :

Un porte manteau de cuir noir avec sa chaîne qui servait de forme d'homme avec un pareil bonnet et chemise de coton.

A côté du lit du dit Stobo s'est trouvé :

Deux petits in-folio intitulés R. i. d. h. v. 11.

Deux idem intitulés Burnett, History.

Un autre idem intitulé Law.

Deux autres volumes intitulés Cyclopedia or an Universal Dictionary.

Dans une petite cassette fermant à clef :

Un rabot, une....., un petit....., une petite pleine, trois limes douces, une lime à refendre, des vis, une autre lime carrée, un poinçon, un ciseau à fret, une petite pince de fer, un petit ciseau, une petite gouge, une écoine, environ..... de braquette.

A côté du lit sur un..... :

Un petit sceau, une vieille veste sans manche, un chapeau, un petit étoc attaché à la fenêtre.

Sur une armoire s'est trouvé :

Quatre volumes in-quarto intitulés Histoire des voyages.

Idem intitulés idem.

Les œuvres de Marot en deux volumes in octavo.

Trois volumes de l'Histoire des Juifs par Joseph.

Une Imitation de Notre Seigneur.

Un Psautier en Anglais.

Deux Vergettes.

Un jeu d'échec, un mauvais peigne d'ivoire avec une brosse ronde.

Environ quatre livres de tabac à fumer.

Un vieux sac à plomb d'étoffe.

Trois mouchoirs de poche, une vieille cravate de taffetas.

Une paire de mitaine de loutre, environ une livre de sucre.

Dans un coffre de bois s'est trouvé :

Un habit de satine rouge doublé de serge bleu avec boutons similer, dans l'une des poches du dit habit s'est trouvé un vieux ceinturon, et un porte.....

Une plume....., deux mouchoirs de coton bleu, une veste de moire..... garnie de dentelle d'argent à la Bourgogne, sans manches.

Une idem gros bleu galonné d'or, un volant de camelon de Bruxelles doublé de taffetas....., un veston écarlate avec les..... d'or parement de velours bleu à la Reine, doublé de satin blanc, trois chemises de toile de Rouen, garniture.....

Une autre idem, quatre paires chaussons de ville, une vieille paire de bas de laine, une culotte de velours noir sans doublure avec une paire de caleçon, deux paires bas de soie noire, un paquet de vieilles pièces, un tamis dans lequel s'est trouvé un cachet.

Un almanach anglais, un volume in-octavo intitulé La véritable croyance de l'Eglise, deux idems intitulés Œuvres de Grecour, un calumet de pierre rouge, une rape à tabac avec ses deux vis en fer, un écritoire de cuir bouilli, deux paires de guêtres.

Dans une boîte qui s'est trouvée dans le coffre :

Une boucle à diamant pour col, une veste de satin sans manche, six cols de mousseline, une autre veste de satin sans manche, deux autres de calandery, deux autres idem.

Quatre boutons de cuivre, une petite menagère, dix-huit boutons à..... pour veste, avec leur anneau, un collier d'écharpe, un flacon de cristal, avec son étui de velours, une boucle de ceinturon <sup>(1)</sup>, six cahiers écrits en anglais, un cahier attaché avec de la non pareille rouge aussi écrits en anglais,....., un baton de cire.

Dans un autre coffre s'est trouvé dans un portefeuille différents comptes de particuliers :

Une carte de la Virginie.

Une vieille culotte de velours noir doublé de peau, une veste de drap bleu sans manche, un chapeau bordé avec plumet, deux chemises garnies, une paire de....., deux paires de guêtres, quatre paires de chaussons,..... un porte crayon, une paire....., deux vestes de bazin sans manches, un habit de drap petit gris

---

(1) Remis à monsieur l'intendant.

galonné d'argent, la culotte pareille, une veste de camelé galonné en argent, une idem de bazin sans manche, deux vieilles paires de bas de soie gris de fer, trois cravattes de mousseline, une bourse à cheveux, quatre paires de manchettes avec leurs jabots, une cravate blanche de mousseline avec un col noir.

Un carnet de cuir, un porte éponge dans lequel il y a des balles.

Un Buterfiel.

Une jarrettière de ruban double de couleur de rose, une peau de belette.

Plusieurs coupons de ruban noir, quelques morceaux de retaille.

Dans un mouchoir dans les retailles d'habit, un étui, un cordon de soie, des restes de non pareille, un vieux ceinturon de soie.

Huit chemises de toile de Rouen garnies.

Un petit portefeuille avec un livre en blanc.

Un petit livre : bible anglaise.

Dictionnaire anglais et français.

Autre dictionnaire latin et anglais.

Grammaire géographique anglaise.

Traité anglais de la discipline militaire.

Livre de géométrie anglais.

Grammaire anglaise et française.

Un petit cornet de verre.

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans les coffres.

Dont et... nous avons dressé le présent procès verbal et inventaire pour servir et valoir ce que de raison, et ont les dits Montigny et Dumergue signé avec nous.

Pinguet Montigny — Daine — Perthuis — Dumergue — Boisseau.

Et avons laissé les effets ci-dessus inventoriés à la garde du dit Charles Montigny qui s'en est chargé comme dépositaire des biens de justice.

Daine — Perthuis — Pinguet — Montigny — Boisseau.

*(La fin dans la prochaine livraison)*

## RÉPONSES

---

### **La famille d'Aloigny de la Groix** (IX, III, 931).

—Le chevalier L'Hermitte Souliers, dans son *Histoire Généalogique de Touraine*, imprimée à Paris en 1669, fait mention de la maison d'Aloigny qu'il appelle Alon-gny, et la divise en 2 branches, l'une appelée Aloigny-Rochefort et l'autre Aloigny-de-la-Groye.

Pierre d'Aloigny, seigneur de la Groye, troisième fils de Guillaume 1<sup>er</sup> du nom, seigneur de Rochefort, épousa en décembre 1412, Marguerite de Mondion.

Louis d'Aloigny, sénéchal de Châtellerault, est celui en faveur duquel la seigneurie de la Groye fut unie à celle de Marigny, du Chesne, d'Ingrande et d'Oyré et érigée en marquisat, avec établissement de 4 foires chaque année par Lettres de janvier 1661. Le marquis de la Groye avait épousé (contrat du 9 août 1657) Charlotte Chasteigner, fille de François, comte de St-George et de Gabrielle Renaud. Leurs enfants furent :

1<sup>o</sup> Louis-Gabriel d'Aloigny, dit le comte de la Groye, capitaine au régiment de Saint-Aignan, qui n'était pas marié en 1684.

2<sup>o</sup> Roch-François, ecclésiastique.

3<sup>o</sup> X, chevalier de Malte.

4<sup>o</sup> Alexis.

5<sup>o</sup> Charles, dit le chevalier d'Aloigny, puis le marquis d'Aloigny de la Groix, qui fut commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France et périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable dans l'automne de 1714.

6<sup>o</sup> Louis-Charlotte.

7<sup>o</sup> Suzanne.

Armes : De gueules à 5 fleurs de lys d'argent, posées en sautoir.

D'après La Chesnaye-Desbois.

RÉGIS ROY

**Clément de La Jonquière.** (II, IV, 170).—Dans les dépêches du marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, au ministre de la marine, il est souvent question d'un de ses parents qu'il appelle "mon neveu La Jonquière." C'est ce de La Jonquière qui devint son héritier. Il eut une belle carrière puisqu'il mourut lieutenant général des armées navales.

En 1726, le marquis de La Jonquière mis à la tête d'une expédition qui devait nettoyer la mer des Antilles des pirates qui l'infestaient amena avec lui son neveu Clément de La Jonquière, alors âgé de vingt ans. Celui-ci prit goût à la marine et s'engagea dans cette carrière.

En 1733, le marquis de La Jonquière eut le commandement du *Rubis* qui vint à Québec. Son neveu l'accompagna dans cette campagne en qualité de garde de la marine.

En 1740, la France envoya à Saint-Domingue une escadre de douze vaisseaux et de deux frégates, sous les ordres du marquis d'Antin. Le jeune de La Jonquière fit partie de cette expédition et s'y distingua.

En 1744, de La Jonquière assista à la bataille de Toulon.

Dans l'expédition du duc d'Anville, en 1746, il commandait la *Mégère*, la plus mauvaise des frégates.

A la bataille du Cap Finistère, le 14 mai 1747, l'escadre française était commandée par le marquis de La Jonquière. Son neveu commandait la frégate l'*Émeraude*. C'est lui qui rallia la flotte et la conduisit à Québec. Cette action lui valut la croix de Saint-Louis.

Lorsque, en 1749, le marquis de La Jonquière vint prendre possession du gouvernement de la Nouvelle-France, afin de pourvoir à son passage on lui arma deux vaisseaux *Le Léopard*, de soixante-quatre canons, et la frégate *La Diane*, de trente canons. Clément de La Jonquière commandait *La Diane*.

Le 15 septembre, un mois à peine après son arrivée

à Québec, le marquis de La Jonquière écrivait au ministre lui demandant de rétablir pour son neveu la position de commandant général des troupes. Le ministre refusa de se rendre à la demande du gouverneur à cause de la dépense.

En 1751, Clément de La Jonquière conduisit à Louisbourg la flûte du roi *La Seine* pour approvisionner la place.

En 1755, il conduisit à Québec la frégate *La Fidèle*. Chargé par le gouverneur de Vaudreuil d'aller ravitailler Louisbourg bloqué par dix-sept vaisseaux de guerre, il s'acquitta de sa mission avec un tel succès qu'il ne reçut pas même une seule bordée des ennemis.

Rentré en France, de La Jonquière fut nommé capitaine de vaisseau.

En 1757, il prit le commandement du *Célèbre* dans l'escadre de M. Dubois de la Mothe destiné pour le Canada. Le *Célèbre* et un autre vaisseau furent détachés de l'escadre à Louisbourg, le premier de juillet, pour transporter le régiment de Berry à Québec. Le 15 août, M. de La Jonquière jetait l'ancre devant la capitale. Pour son voyage de retour, le gouverneur de Vaudreuil le chargea de dépêches pour la Cour avec ordre de les jeter à la mer en cas de combat désavantageux avec les Anglais. Le *Célèbre* rentra à Brest le 12 novembre, trompant les croisières anglaises. L'habileté qu'il avait déployée dans ce voyage valut à M. de La Jonquière une lettre de félicitations du ministre de la marine, M. de Moras.

En 1761 et 1762, il commanda le *Northumberland* et conduisit une escadre de cinq vaisseaux de Rochefort à Brest.

En 1771, de La Jonquière fut promu chef d'escadre.

Neuf années plus tard, en 1780, il était fait lieutenant général des armées navales avec une pension de 1,500 francs sur l'ordre de Saint-Louis.

Il se retira alors dans sa terre de Guitalens, près de Castres, en Languedoc.

De La Jonquière était âgé de 86 ans lorsqu'éclata la révolution de 1789. Afin de pratiquer sa religion en liberté, il alla se fixer à Mataro, près de Barcelone. Le 21 décembre 1794, il s'embarqua à Barcelone pour se rendre à Malaga. Une frégate française s'empara du vaisseau qui le transportait et il fut emprisonné à Toulon. Il expira en charrette, le 12 mars 1795, à l'âge de 89 ans, pendant qu'on le transportait des prisons de Toulon à celles des Cuers.

Clément de la Jonquière avait épousé en 1750 Catherine-Joseph de Thomas, dont il eut :

- 1<sup>o</sup> Clément-Joseph ;
- 2<sup>o</sup> Françoise, épouse de M. de Milhan ;
- 3<sup>o</sup> Jean-Pierre-Claude-Charles, chevalier de La Jonquière, lieutenant des vaisseaux du roi ;
- 4<sup>o</sup> Anne-Marie-Sophie qui devint la femme de Jean-Paul-Joseph-François, marquis de Montcalm-Gozon, le neveu du vaincu des Plaines d'Abraham.

II.—Clément-Joseph de Taffanel, marquis de la Jonquière, né à Lasgraisnes le 20 février 1751, seigneur de Guitalens, lieutenant des vaisseaux du roi, capitaine des canonnières de la marine. Il épousa en 1777 Gabrielle des Portes de Pardaillan qui lui laissa :

- 1<sup>o</sup> Jean-Louis-Marie-Aimé de Taffanel de La Jonquière ;
- 2<sup>o</sup> Clément-Auguste-Marie-Gabriel ;
- 3<sup>o</sup> Françoise-Auguste-Caroline ;
- 4<sup>o</sup> Sophronie-Clément ;
- 5<sup>o</sup> François-Agathe-Honoré ;
- 6<sup>o</sup> Aimé-Marie-Charles-Gaétan.

III.—Jean-Louis-Marie-Aimé de Taffanel, marquis de La Jonquière, né en 1788, épousa en 1814, Louise-de Tournon-Simiane. Il mourut en 1837 laissant :

- 1 Camille-François de Taffanel.
- 2 Caroline, mariée avec Frédéric de Bourdés, officier supérieur de cavalerie ;
- 3<sup>o</sup> Charles, qui épousa Jeanne-Pélon d'Aubigné ;

4<sup>o</sup> Albert, officier supérieur dans les dragons ;

5<sup>o</sup> Mathilde, épouse de Ferdinand de Lasalle, officier de cavalerie ;

6<sup>o</sup> Hélène, morte religieuse du Sacré-Cœur.

IV.—Camille-François de Taffanel a épousé Marie de Chavalard. C'est le présent marquis de La Jonquière.

**La carte du Canada par Deshaies.** (XIV, III, 1262).—“ Carte des côtes habitées du Canada par paroisses et par seigneuries,” signée Deshaies. Elle porte le nom de toutes les seigneuries existant en 1686. L'original est aux Archives du dépôt des cartes du ministère des Affaires étrangères à Paris. Reproduite dans le “ Recueil de Cartes, Plans et Vues relatifs aux Etats-Unis et au Canada, 1651-1731,” publié par E. Dufossé, à Paris, en 1893. D.

**Rouge et bleu** (VII, VI, 810).—Quelle est l'origine des noms *rouges* appliqués aux libéraux et *bleus* donnés aux conservateurs dans notre pays ?

Pour tous ceux qui étudient l'histoire de la politique canadienne, il n'y a aucun doute que le mot rouge date de 1849. En cette année, le parti libéral se scinda en plusieurs fractions. Le Haut-Canada eut les *réformistes* et les *Clear Grits*, le Bas-Canada, les libéraux modérés et les démocrates. Puis comme ces derniers, à l'instar des démocrates français, se montraient hostiles au clergé, on leur accola le sobriquet de parti rouge, parce que le drapeau rouge avait été l'étendard des démagogues d'outre-mer, lors de la révolution de 1848.

Plus tard, le mot rouge arriva à désigner tout le parti libéral, et les conservateurs, pour avoir un sobriquet à leur tour, n'eurent qu'à prendre le nom de la couleur opposée.

Depuis Mercier et Laurier, ces deux appellations ont perdu leur signification primitive ; le parti démocrate est disparu et nombre de conservateurs se sont

ralliés à la cause libérale dégagée de tout esprit anti-religieux.

Voilà une explication. Elle n'est pas rigoureusement historique, car ce n'est qu'une hypothèse, cependant je suis obligé de m'en contenter pour le moment.

E.-Z. M.

## QUESTIONS

1273.—M. de Saint-Laurent qui, sous le régime français, acheta l'île d'Orléans et la fit ériger en comté de Saint-Laurent, a-t-il habité le Canada ? Avez-vous quelques renseignements biographiques sur ce personnage ?

INSU

1274.—Un vieux document qu'on vient de me montrer parle d'un Jacques-François de Bouchel d'Orceval, officier dans les troupes de la marine, *décédé à Québec*. Pouvez-vous me donner la date de la mort de cet officier ? A-t-il laissé des descendants dans notre pays ?

QUEB.

1275.—Pouvez-vous me donner la liste complète des ouvrages publiés par le regretté Napoléon Legendre ?

BIBLIO.

1276.—En quelle année voit-on pour la première fois les noms de Rivière-du-Loup (en haut) et de Maskinongé figurer sur les cartes ou titres de concessions ?

MASK.

1277.—Quand René Robineau fut créé baron de Portneuf, il lui fut permis d'ajouter six étoiles à son blason. Pouvez-vous me dire quel était ce blason et sa devise ?

G. A. D.

1278.—Quelle est l'origine du nom de Batoche, la petite ville qui fut rendue célèbre par la rébellion de Riel en 1884-85 ?

NORD-OUEST